e.Licences

Fiche signalétique

Date: 04/11/2025

Accès à la zone sous-douane du port autonome d'Abidjan pour professionnel maritime avec opération ponctuelle - journalier avec personne physique

Informations détaillées		
Nature	Titre d'accès	
Туре	Professionnel	
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)	
Secteur d'activité	Transport et Logistique	
Sous secteur d'activité	Entreposage, activités auxiliaires des transports	
Formes juridique	Toutes les formes	
Nature de l'Actionnariat	Mixte	
Capital imposé (FCFA)	Non applicable	
Délai de délivrance	1	
Frais administratif (FCFA)	1500	
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable	
Périodicité de renouvellement	Journalier	
Renouvellement soumis à inspection	Non	
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	1 jour	
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	1500	
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable	
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui	
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif	

Contact de l'autorité émettrice		
Ministère	Ministère des Transports	
Structure	Port Autonome d'Abidjan (PAA)	
Autorité émettrice	Département Sureté	
Situation géographique	Rue des Piroguiers, Treichville, Abidjan, Côte d'Ivoire	
Tél.Fixe	+225 27 21 23 83 00	
Adresse Mail	info@paa-ci.org	
Site Internet	www.portabidjan.ci	

Pièces à fournir

Une demande faite à la caisse

Pénalités	
La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Retrait du titre d'accès
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non respect des conditions

Documents à télécharger